

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 PP 66 Honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'article L.243-7 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.2512-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1973 modifié relatif aux commissions médicales départementales chargées d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2011 fixant le montant des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 septembre 2011, par lequel M. le Préfet de Police soumet à son approbation les conditions de versement des honoraires des médecins agréés pour le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les candidats au permis de conduire et les conducteurs appelés à subir l'examen médical d'aptitude à la conduite s'acquittent auprès de la Préfecture de Police du montant des honoraires versés

aux médecins membres des commissions médicales, selon la tarification fixée par l'arrêté ministériel du 29 juin 2011 susvisé.

Article 2 : La recette correspondante est imputée à la section de fonctionnement au chapitre 920, à l'article 920-27, au compte nature 70688 du budget spécial de la Préfecture de Police.

Article 3 : La délibération du Conseil de Paris n°435, du 10 juillet 1969, relative à la réorganisation à la Préfecture de Police du service des visites médicales pour la délivrance du permis de conduire est abrogée.

Article 4 : Les dispositions de la présente délibération sont applicables à compter du 1er novembre 2011.